



Vous y avez droit, saisissez cette opportunité : le chèque énergie, une aide de l'état pour payer vos factures

En Corse, sur les 32 000 bénéficiaires du chèque énergie, 8 000 n'encaissent pas l'aide de l'Etat.
Ensemble, mobilisons-nous pour l'utilisation du chèque énergie :

Pour être éligible, il faut :

- vivre dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si vous êtes exonéré);
- avoir déclaré ses revenus auprès de l'administration fiscale;
- ne pas dépasser les seuils de revenus suivants (par exemple) :
 - 10 800 € de revenus annuels pour une personne seule, 14040 € pour un parent isolé avec un enfant de moins de 14 ans
 - 16 200 euros pour un couple sans enfant, 19 440 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans, 21 600 euros pour un couple avec un enfant de plus de 14 ans, etc.

A combien s'élève l'aide de l'Etat ?

Entre 48 euros et 277 euros selon les revenus et la taille du ménage. Au titre de la protection du pouvoir d'achat des plus vulnérables, versement d'un chèque-énergie exceptionnel de 100 € pour 32 000 foyers en Corse

Comment savoir si je peux obtenir l'aide de l'Etat ?

- le numéro vert (gratuit) : 0 805 204 805
- par courriel depuis la plateforme : <https://www.chequeenergie.gouv.fr>
- l'assistante sociale de votre secteur
- votre mairie
- la maison France services la plus proche :
<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/les-maisons-france-services-en-corse-du-sud-a2706.html>